



Comité National Anti-Contrefaçõ

Comité National Anti-Contrefaçon

- Créé en avril 1995 sous l'égide du ministère de l'économie et des finances, le CNAC est une plate-forme informelle de rencontres entre les partenaires publics et privés concernés par la lutte anti-contrefaçon

Comité National Anti-Contrefaçon

- Le CNAC est présidé par un membre du Parlement : Depuis juillet 2013, Richard Yung, Sénateur des Français de l'Etranger
- L'INPI en assure le secrétariat général



Les entités qui combattent la contrefaçon

Entités Publiques

- INAO, INPI
- Ministère (Économie, Finances et Industries, Affaires Etrangères, Culture, etc..)
- Douanes, Gendarmes
- DGE, DGCCRF
- Etc...

Entités Privées

- Association d'ayant droits (UNIFAB, LEEM, Fondation Picasso, etc...)
- Fédération (vin, habillement, horlogerie)
- Etc...

Comité National Anti-Contrefaçon

Fonctionnement

- 4 groupes de travail co-présidés par un membre du secteur public et un membre du secteur privé :
 - Sensibilisation – Communication
 - Aspects juridiques
 - Coopération internationale
 - Cyber contrefaçon

Comité National Anti-Contrefaçon

Actions

- Echange d'informations et partage d'expériences
- Renforcement du système judiciaire
- Proposition au gouvernement
- Sensibilisation du public

Merci de votre attention !



Contact

Stéphanie Leguay
sleguay@inpi.fr



Twitter: [cnac_inpi](https://twitter.com/cnac_inpi)
Website : cnac-contrefacon.fr